



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20231228-23122801D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 28 décembre 2023 à 18h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 27 suppléants
Titulaires présents ce jour : 33 – Suppléants avec voix délibérative : 6 - Procurations : 4 – Absents : 4
Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 18h30

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

33 Présents :

BOULOT : M. BEUGNOT, M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – LA MALACHERE : M. GIRARD - LE CORDONNET : M. MIGARD – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - NEUVILLE LES CROMARY : M. VARIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

4 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. MIGARD – BOULT : M. CARON à M. GUIGUEN - RIOZ : MME THIEBAUT à MME STIVALA, M. VERNIER à MME WANTZ

6 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT ETANT EMPECHE) – HYET : M. CUISANCE (M. OUDIN ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – VANDELANS : M. CHAMPENOIS (M. DESCHASEAUX ETANT EMPECHE) - VILLERS-BOUTON : MME SAGE-GOGUEY (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – FONDREMAND : M. HANRIOT – MAIZIERES : M. COSTILLE - RIOZ : M. GUIBOURG

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N23122801D

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2023

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023, ci-joint en annexe. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

La Présidente,
Nadine WANTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 28 décembre 2023 à 18h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 27 suppléants
Titulaires présents ce jour : 33 – Suppléants avec voix délibérative : 6 - Procurations : 4 – Absents : 4
Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 18h30

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

33 Présents :

BOULOT : M. BEUGNOT, M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – LA MALACHERE : M. GIRARD - LE CORDONNET : M. MIGARD – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - NEUVILLE LES CROMARY : M. VARIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

4 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. MIGARD – BOULT : M. CARON à M. GUIGUEN - RIOZ : MME THIEBAUT à MME STIVALA, M. VERNIER à MME WANTZ

6 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT ETANT EMPECHE) – HYET : M. CUISANCE (M. OUDIN ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – VANDELANS : M. CHAMPENOIS (M. DESCHASEAUX ETANT EMPECHE) - VILLERS-BOUTON : MME SAGE-GOGUEY (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – FONDREMAND : M. HANRIOT – MAIZIERES : M. COSTILLE - RIOZ : M. GUIBOURG

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N23122802D

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2 au budget lotissement

Le vice-président informe qu'il convient d'effectuer quelques modifications au budget lotissement.

En effet, il convient :

- D'annuler les ventes comptabilisées en produits à recevoir qui n'ont pas abouties, de comptabiliser les ventes en cours et en conséquence, de modifier notre état du stock,
- De compléter le remboursement du prêt relais afin d'atteindre 1.791.000€ sur l'année 2023 (BP=273.789,74€-DBM n°1=62.000€-DBM n°2=1.455.210,26 €),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

- D'inscrire la souscription du renouvellement du prêt relais à hauteur de 1.500.000€

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
608-Frais terrains en cours aménagés	-411,18 €	
611-Contrats prestations services	-5.000 €	
673 - titres annulés sur exercices antérieurs	238.306 €	
023-virement à la section d'investissement	103.255,28€	
71355-VAR,stocks produits (terrain)		148.045,02€
7015-Vente de terrains aménagés		46.928€
751- Redev,concesss, brevets		1.177,08€
774-subvention exceptionnelle		140.000 €
TOTAL	336.150,10€	336.150,10€

Investissement

	Dépenses	Recettes
1641 : Emprunt en euros	1.455.210,26 €	1.500.000€
3555 : terrains aménagés	148.045,02€	
021-virement de la section de fonctionnement		103.255,28€
TOTAL	1.603.255,28€	1.603.255,28€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver cette décision budgétaire modificative n°2 du budget lotissement et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 28 décembre 2023 à 18h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 27 suppléants
Titulaires présents ce jour : 33 – Suppléants avec voix délibérative : 6 - Procurations : 4 – Absents : 4
Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 18h30

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

33 Présents :

BOULOT : M. BEUGNOT, M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – LA MALACHERE : M. GIRARD - LE CORDONNET : M. MIGARD – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - NEUVILLE LES CROMARY : M. VARIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

4 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. MIGARD – BOULT : M. CARON à M. GUIGUEN - RIOZ : MME THIEBAUT à MME STIVALA, M. VERNIER à MME WANTZ

6 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT ETANT EMPECHE) – HYET : M. CUISANCE (M. OUDIN ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – VANDELANS : M. CHAMPENOIS (M. DESCHASEAUX ETANT EMPECHE) - VILLERS-BOUTON : MME SAGE-GOGUEY (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – FONDREMAND : M. HANRIOT – MAIZIERES : M. COSTILLE - RIOZ : M. GUIBOURG

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N23122803D

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°4 au budget principal

Le vice-président informe qu'il convient de modifier les crédits au budget principal en section de fonctionnement.

Grâce au filet de sécurité, une subvention peut être dégagée pour équilibrer le budget Lotissement à hauteur de 140.000 €.

Cette modification se résume comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
67441 - subvention aux budgets annexes	140.000 €	
TOTAL	140.000 €	0€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver cette décision budgétaire modificative n°4 du budget principal et d'autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 28 décembre 2023 à 18h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 27 suppléants
Titulaires présents ce jour : 33 – Suppléants avec voix délibérative : 6 - Procurations : 4 – Absents : 4
Heure de début : 18h00 - Heure de fin : 18h30

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

33 Présents :

BOULOT : M. BEUGNOT, M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – LA MALACHERE : M. GIRARD - LE CORDONNET : M. MIGARD – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - NEUVILLE LES CROMARY : M. VARIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

4 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. MIGARD – BOULT : M. CARON à M. GUIGUEN - RIOZ : MME THIEBAUT à MME STIVALA, M. VERNIER à MME WANTZ

6 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT ETANT EMPECHE) – HYET : M. CUISANCE (M. OUDIN ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – VANDELANS : M. CHAMPENOIS (M. DESCHASEAUX ETANT EMPECHE) - VILLERS-BOUTON : MME SAGE-GOGUEY (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – FONDREMAND : M. HANRIOT – MAIZIERES : M. COSTILLE - RIOZ : M. GUIBOURG

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Guillaume GERMAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N23122804D

Objet : Renouvellement du prêt au budget lotissement

Le Vice-Président rappelle que dans l'attente de la commercialisation des terrains du budget Lotissement, la CCPR a souscrit en 2021 un prêt relais d'une durée de 3 ans, renouvelable pour 3 ans, à hauteur de 1.826.000€.

Tenant compte des ventes réalisées, il convient de renouveler le prêt relais à hauteur de 1.500.000 €.

Ainsi, le Vice-Président propose de reconduire auprès du Crédit Agricole de Franche Comté - 11 Avenue CUSENIER -25084 BESANCON CEDEX9, un prêt relais dont les conditions sont énoncées ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Montant : 1.500.000 €

Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – capital in fine

Durée : 3 ans

Taux RELAIS COURT TERME : EURIBOR 3 MOIS (valeur au 15/12/2023 : 3.92%)

Marge : 0,80%

Taux à ce jour : 4.72% variable

Frais de dossier : 1.500€

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement :

Partiel ou total à réception des ventes de parcelles, de subvention ou de la TVA, sans pénalité, à défaut in fine

Fonctionnement : Exonération d'Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA)

Tirage :

Total ou par tranches successives dans un délai de 12 mois maxi,

Après remboursement anticipé, pas de nouveau tirage possible

Montant minimum de chaque tirage : pas de minimum

Mise à disposition des fonds :

demande de déblocage par mail ou courrier,

Mode: par virement au Trésor Public.

Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise la Présidente à souscrire un prêt relais à hauteur de 1.500.000 € au budget Lotissement dont les conditions sont énoncées ci-dessus. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

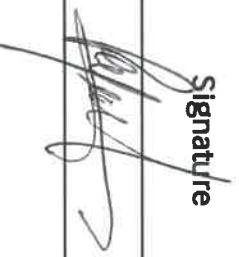








Conseil Communautaire - Lundi 28 décembre 2023 - 18h00




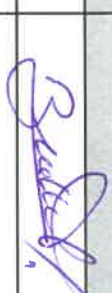




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
070-247000706-20231228-23122803D-BF

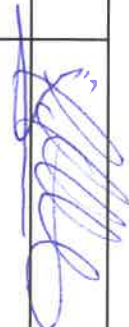





Accusé certifié exécutoire
Réception par le public : 29/12/2023
Affiché : 29/12/2023

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseiller titulaire ou suppléant	Présents/PVR/Excusé	Signature
Monsieur	RUSSY	Jean-Paul	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	BONJOUR	Marc	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	CARDINAL	Josiane	BONNEVENT-VELLORELLE	conseillère communautaire titulaire	PVR à M. MIGARD	
Monsieur	RACINE	Pierre	BONNEVENT-VELLORELLE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	BEUGNOT	Jean-Charles	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CHARBONNIER	Gabriel	BOULOT	conseiller communautaire titulaire		
Madame	CHEVALIER	Claude	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CARON	Cedrik	BOULT	conseiller communautaire titulaire	PVR à M. GUIGUEN	
Monsieur	GUIGUEN	Dominique	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	BRENOT	Emilien	BUSSIÈRES	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DUPONT	Joëlle	BUSSIÈRES	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MAGNIN	Didier	BUTHIERS	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	PAGET	Olivier	BUTHIERS	conseiller communautaire suppléant		<i>excusé</i>

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/Excusé	Signature
Monsieur	PEYRETON	Dominique	CHAMBORNAY-LES-BELLEVVAUX	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	LOICHEMOL	Laurent	CHAMBORNAY-LES-BELLEVVAUX	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	ORMAUX	Alexandre	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	BRENOT	Ludovic	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire suppléant		
Madame	MOINE	Christine	CIREY	conseillère communaltaire titulaire		
Monsieur	PARTY	Julien	CIREY	conseillère communaltaire suppléant		
Monsieur	BERGER	Jean	CROMARY	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	VOYNNET	Marc	CROMARY	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GERMAIN	Guillaume	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	TABOURNOT	Hervé	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	HANRIOT	Jean-Charles	FONDREMAND	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	GUERAUX	Christelle	FONDREMAND	conseillère communaltaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/Ex cusé	Signature
Monsieur	SAUVIAT	Jean-Louis	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communaltaire titulaire	PVR à M. GOUX	
Monsieur	GOUX	Dominique	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	OU DIN	Jean-Pierre	HYET	conseiller communaltaire titulaire	PVR à M. CUISANCE	
Monsieur	CUISANCE	Pascal	HYET	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GIRARD	Claude	LA MALACHERE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	GLAUSER	Patrick	LA MALACHERE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	MIGARD	Pierre	LE CORDONNET	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	JACQUET ANTONA	Martine	LE CORDONNET	conseillère communaltaire suppléante.		
Monsieur	COSTILLE	Noel	MAZIERES	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	MILLERAND	Claude	MAZIERES	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	BOUTION	Jean-Luc	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	CHARPENTIER - BALLANDIER	Anne-Laure	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseillère communaltaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/Ex cusé	Signature
Monsieur	PANIER	Gilles	MONTBOILLON	conseiller communaltaire titulaire	PVR à M. FUCHOT	
Monsieur	FUCHOT	Jean-Pierre	MONTBOILLON	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	VARIN	Luc	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire titulaire	✓	
Monsieur	VARIN	Luc	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire suppléant		
Madame	CUENOT	Christelle	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire titulaire		
Madame	BAUDIER	Lucie	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire suppléante	✓	
Monsieur	BRIOTTET	Bernard	PENNESIERES	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	FAIVRE	Daniel	PENNESIERES	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	MICHAUD	Joël	PERROUSE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	HENRIOT	Jean-Marie	PERROUSE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GALLAND	Yves	QUENOCHÉ	conseiller communaltaire titulaire	PVR à Mme FERRAND	
Madame	FERRAND	Sylviane	QUENOCHÉ	conseillère communaltaire suppléante		
Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/Ex cusé	Signature
Monsieur	TRAVAILLOT	Robert	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	VAN-HOORNE	Stéphane	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire suppléant		

Monsieur	FLEUROT	Emmanuel	TRESILLEY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAURAND	Olivier	TRESILLEY	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	DESCHASEAUX	Christophe	VANDELANS	conseiller communautaire titulaire	PVR à M. CHAMPENOIS	
Monsieur	CHAMPENOIS	Daniel	VANDELANS	conseiller communautaire suppléant		
Madame	DEMANY	Magali	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire titulaire	PVR à Mme SAGE-GOGUEY	
Madame	SAGE-GOGUEY	Marie-France	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire suppléante		
Madame	BESNARD	Maud	VORAY-SUR-LOGNON	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GIRAUD	Philippe	VORAY-SUR-LOGNON	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	TOURNIER	Michel	VORAY-SUR-LOGNON	conseiller communautaire titulaire		

Monsieur	DEVILLERS	G�rard	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	FILIATRE	Claudine	RIOZ	conseill�re communautaire titulaire		
Monsieur	GUIBOURG	Fr�d�ric	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAINIER	Gilles	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	STIVALA	C�cilia	RIOZ	conseill�re communautaire titulaire		
Madame	THIEBAUT	Fanny	RIOZ	conseill�re communautaire titulaire	PVR � Mme STIVALA	
Madame	VARIN	Alicia	RIOZ	conseill�re communautaire titulaire		
Monsieur	VERNIER	Jean-Michel	RIOZ	conseiller communautaire titulaire	PVR � Mme WANTZ	
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ	conseill�re communautaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS	conseiller communautaire titulaire		
Madame	VIGNARDET	C�line	RUHANS	conseill�re communautaire suppl�ante		
Monsieur	MARCHAL	Jacques	SORANS-LES-BREUREY	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DEBUIRE	Fr�d�rique	SORANS-LES-BREUREY	conseill�re communautaire suppl�ante		
Titre	Nom	Pr�nom	Commune	Conseiller ou conseill�re titulaire ou suppl�ant	Pr�sents/PVR/Excus�	Signature
Madame	BARDEY	Michelle	TRAITIEFONTAINE	conseill�re communautaire titulaire		
Monsieur	KRUCZEK	Michel	TRAITIEFONTAINE	conseiller communautaire suppl�ant		

Assemblées CCPR

De: Cardinal Josiane <jcardinal@orange.fr>
Envoyé: mercredi 27 décembre 2023 14:50
À: Assemblées CCPR
Cc: Pierre MIGARD
Objet: Procuration

Je, soussignée, Josiane cardinal, conseillère communautaire, titulaire de la commune de Bonnevent Velloreille, ne pouvant pas être présente au conseil communautaire de la CCPR du 28 décembre à 18h, je serai représentée par Monsieur Migard Pierre, conseiller communautaire représentant la commune du Cordonnet à qui je donne procuration.

Fait à Bonnevent Velloreille, le 27/12/2023 J cardinal

Envoyé de mon iPhone

Assemblées CCPR

De: Fanny THIEBAUT <fanny.thiebaut@rioz.fr>
Envoyé: dimanche 24 décembre 2023 13:29
À: Assemblées CCPR
Objet: Re: Convocation Conseil Communautaire - 28 décembre 18h00

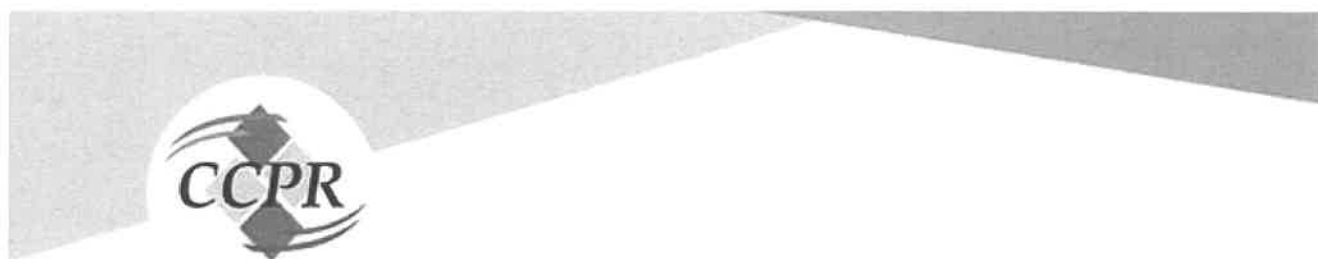
Bonjour

Je soussigné Fanny Thiébaud donne mon pouvoir à Cecilia stivala commune de rioz pur le conseil communautaire du jeudi 28 décembre 2023

Bien cordialement

Fanny Thiébaud 1ere Adjointe Mairie de Rioz Chargée de l'emploi, l'économie, l'intercommunalité, et du Budget.

Le ven. 22 déc. 2023 à 17:35, Assemblées CCPR <assemblees@cc-pays-riolais.fr> a écrit :



 Communauté de communes du Pays Riolais

Mme THIEBAUT Fanny

ZI bois de Chaillaux

70190 RIOZ

Objet : CONVOCATION

RIOZ, le 22 décembre 2023

Madame,

Par la présente, je vous invite à assister au Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 28 décembre 2023

RETOUR À L'ÉCRAN



Communauté de communes du Pays Riolois

Parc d'activités J.R. Rioz-Nord-Est - Rue des Freres Lumière - 70190 RIOZ

03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolois.fr

Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.

POUVOIR

Je soussigné(e), Mme VERNIER Jean-Michel conseiller(ère) de la commune de RIOZ au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, donne pouvoir à Monsieur, (Madame).....*Nadine WATZ*.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune de.....*Rioz*.....pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 28 décembre 2023 à 18h00.

Fait à.....*Rioz*....., le.....*27/12/23*.....Signature :

Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors **que le titulaire en a avisé la Présidente**.

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), S AUVIAT Jean Jean conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :



Je serai représenté(e) par Goux Dominique, conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.



Je donne procuration à Goux Dominique conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

Fait à Grandvill, le 28/12/2023

Signature :

Je soussigné(e), OUDIN Jean Pierre conseiller(ère) communautaire
de la commune de Hyet ne pouvant être présent au conseil communautaire
Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :



X Je serai représenté(e) par Pascal CUISANCE conse
communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à , conseiller(ère) communautaire
de la commune de

Fait à Hyet , le 26/12/23

Signature



Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Présidente,
Nadine WANTZ



Communauté de communes du Pays Riolais
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolais.fr

Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors **que le titulaire en a avisé la Présidente.**

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

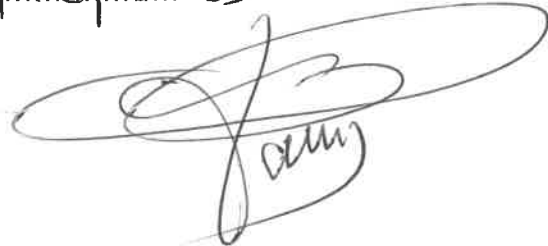
Je soussigné(e), PAMIER GINES.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de PONTBOÏLLON ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :

Je serai représenté(e) par M^R FUCHOT JP....., conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à , conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

Fait à...PONTBOÏLLON....., le...26/12/2023

Signature :



Retrouvez-nous sur



Communauté de communes du Pays Riolais
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolais.fr

Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors **que le titulaire en a avisé la Présidente**.
La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), YVES GALLANDconseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de QUENOCHÉ ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :



Je serai représenté(e) par Sybiliane FERRAND conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

Fait à Quenoché le 28/12/2023

Signature :

Je soussigné(e), Christophe DESCHASSEAUX conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de VANDELANS, ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :



Je serai représenté(e) par Daniel CHAPPENOIS, conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à, conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

Fait à Vandelans, le 23 décembre 2023

Signature :



La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), DEJANY Raphaël conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de VILLERS-BOUTON ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 28 décembre à 18h00 :



Je serai représenté(e) par Marie-France SAGE-GAGNY conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à Marie-France Sage-Gagny conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de Villers Bouton

Fait à Villers Bouton, le 26/12/2023

Signature 

Pièce jointe (1)

- Note_de_service_CP_05_02_2024 (1).pdf (127 KB)